

# Pièce P-33

(en liasse)

Transcription d'une entrevue – CJMF-FM, Sylvain Bouchard, 15 mars 2010 – Entrevue avec l'ex-ministre libéral de la Justice, Marc Bellemare, sur Henri Massé et Jean Charest

Communiqué de presse du Directeur général des élections – 3 décembre 2010 – Allégations de M<sup>e</sup> Marc Bellemare au sujet du financement du Parti libéral du Québec : aucun élément factuel probant ne permet de poursuivre l'enquête

15 MARS 2010

(1-CJMF2-55859)

CJMF-FM, QUÉBEC, BOUCHARD EN PARLE

07H20, DURÉE : 12 MINUTES

ANIMATEUR : SYLVAIN BOUCHARD JOURNALISTE : JOSEY  
ARSENAULT

---

## ENTREVUE AVEC L'EX-MINISTRE LIBÉRAL DE LA JUSTICE, MARC BELLEMARE, SUR HENRI MASSÉ ET JEAN CHAREST

---

**BOUCHARD :** 7h20. Suivez-moi bien parce qu'on va prendre un *grand* détour. Et on va revenir. Dans les années 1950, le gouvernement avait alors proposé aux Inuits de les regrouper dans des villages, ceux-ci vivant autrefois comme des nomades un peu partout. Puis là, ils ont dit : « Non, on va vous parquer dans des villages. » Alors, ils sont arrivés là avec notamment leurs chiens. Parce que quand ils étaient nomades, ils avaient tous des chiens puis ils se promenaient un peu partout. Alors là, les chiens, dans le village, c'est pas évident. De temps en temps, ça mord un enfant, tout ça, c'est... ils ne sont plus en pleine nature. Alors, le gouvernement, dans sa grande sagesse, décide de les tuer. Ils les ont massacrés. Des centaines et des centaines de chiens esquimaux ont été massacrés. Il y a eu une commission d'enquête là-dessus, dont on connaît maintenant les résultats : le gouvernement – et évidemment, les gouvernements ont été blâmés. Je sais pas s'il y aura compensation ? J'ai lu en diagonale ce matin. Mais on a enquêté sur un massacre de chiens esquimaux dans les années 50. Le gouvernement a dit : « On va faire la lumière là-dessus. On va mettre des enquêteurs, une commission, puis envoie ! On veut le savoir, si on avait raison ou pas de faire ça, s'il y a eu de quoi de pas correct pour compenser, que justice soit faite. » Bravo. [Applaudissements de l'animateur]. Et pendant ce temps au Québec, les preuves s'accumulent, de façon hallucinante, sur l'industrie de la construction : le gouvernement ne bouge pas. Pourquoi ? Pourquoi le sort des chiens esquimaux semble plus

important que celui des travailleurs québécois ? Qu'est-ce que le gouvernement libéral a à cacher ? En fin de semaine, Pauline Marois y est allée d'une charge en règle. Mais c'est sûr que venant d'elle... tu sais, faut pas non plus tomber, là... C'est sûr que la partisanerie est là-dedans un peu, là. Alors, elle a reproché à Jean Charest, elle s'est attaquée à lui, elle s'est demandé si c'est pas les gens qui payent son... son salaire au Parti libéral que Jean Charest veut protéger ; celui a répliqué ; et cetera. Bon. Reste que, à matin, on n'a toujours pas de commission d'enquête et ils sont plusieurs à dire que c'est en raison de la toute-puissance de la FTQ. Un ancien ministre du gouvernement libéral, qu'on connaît bien ici à Québec, Me Marc Bellemare, a raconté ce qu'il a vécu, lui, quand il était à l'intérieur du gouvernement, de l'influence de la FTQ. Me Bellemare, bon matin.

### **ME MARC**

**BELLEMARE :** (Ex-ministre de la Justice du Québec) Bonjour, monsieur Bouchard.

**BOUCHARD :** Vous avez été témoin – ce n'était pas Michel Arsenault, mais son prédécesseur Henri Massé, mais quand même – vous avez été témoin de la puissance de la FTQ, en voulant proposer une réforme. Racontez-moi ça.

**BELLEMARE :** Bien, c'était la... le projet de loi 35, qui était la réforme des tribunaux administratifs, là, qui visait à diminuer le nombre de juges et à faire en sorte que les syndicats ne puissent plus nommer de membres appelés à siéger sur le tribunal qui est la Commission des lésions professionnelles, qui est comme vous le savez le tribunal qui entend les contestations des accidentés et des employeurs qui sont insatisfaits des décisions de la CSST. Et comme la FTQ perdait des... des postes sur ce tribunal-là, bien, monsieur Massé était pas content. Et c'était une réforme extrêmement importante, parce qu'elle visait à donner un... un statut un peu plus solide, en termes d'indépendance, aux... aux juges administratifs ; et, bien, c'est une réforme qui touchait l'ensemble du fonctionnement des tribunaux administratifs au Québec : la rapidité d'exécution, leur façon de fonctionner, et cetera.

**BOUCHARD :** Pour que ça aille plus vite. Hein, la CSST – les gens qui nous écoutent et qui ont déjà eu des problèmes le savent – à quel ...

**BELLEMARE :** C'est ça.

**BOUCHARD :** ...point c'est lourd, c'est complexe. Votre réforme devait faciliter la vie à certains.

**BELLEMARE :** Oui.

**BOUCHARD :** Le... Vous en aviez parlé, si je me trompe pas, en campagne électorale ?

**BELLEMARE :** Ah, c'était un engagement électoral ferme. On avait eu une commission parlementaire qui avait duré cinq jours, en janvier... – pas cinq jours : cinq semaines – en janvier et février 2004. Et à un moment donné, bien, je reçois un appel du bureau du premier ministre qui dit : « Bon, bien là, il y a une rencontre entre monsieur Massé, monsieur Charest et toi, là, sur le projet de loi 35. » Alors, moi, j'avais rencontré 65 groupes en commission parlementaire. J'avais dit : « Bien là... » Sachant que la FTQ était pas trop, trop d'accord parce qu'ils perdaient des postes puis du... du pouvoir au niveau des tribunaux administratifs au Québec, je me doutais bien qu'ils voulaient faire de la pression...

**BOUCHARD :** Ils étaient pas contents.

**BELLEMARE :** ...pour que le projet de loi passe pas. Alors, j'avais demandé à monsieur Charest, en boutade : « Est-ce que tu vas rencontrer les 65 autres... les 64 autres groupes qui sont favorables au projet de loi, ou est-ce que tu rencontres juste Henri Massé ? » Alors, il avait dit : « Bien regarde, il faut... il faut être ouvert, puis il faut se réconcilier avec les syndicats. » Parce que vous vous souviendrez qu'à l'automne 2003, il y avait eu beaucoup de grabuge, puis il y avait eu beaucoup de manifestations devant le Parlement, puis monsieur Charest avait été extrêmement agacé par ça. Alors, on a une rencontre – c'était le 29 mars 2004 – et... moi, j'ai vu mon premier ministre fondre comme neige au soleil dans ce... dans ce meeting-là. J'ai été extrêmement impressionné par la... la... l'influence qu'avait monsieur Massé auprès de lui. Mais finalement...

**BOUCHARD :** Mais ça se passait...

**BELLEMARE :** ...bien, au sortir de la rencontre, monsieur Charest : « Bien là, on va sortir la Commission des lésions professionnelles de la réforme. » Et j'ai dit : « Écoute, c'est 85 pour cent du projet de loi, on peut pas faire ça. Ça pas de bon sens. » Mais ça a été... ça a été sa décision. Alors...

**BOUCHARD :** Monsieur Massé avait gagné. Il voulait pas qu'on tasse les gens de la FTQ de la commission. Il rencontre Charest ; Charest fond comme neige comme au soleil. Mais racontez-moi ça sur le... le contexte, parce que vous l'avez bien dit : quand vous vouliez passer cette réforme-là – on rentrera pas dans les détails – vous avez fait une commission parlementaire. Les gens qui voulaient se prononcer ont tous été entendus...

**BELLEMARE :** Oui.

**BOUCHARD :** ...au vu et au su de tout le monde ; les journalistes sont là ; les commissions parlementaires, là – faut que les gens comprennent – c'est public. N'importe qui peut assister : les téléés, et cetera. Mais

Henri Massé, de la FTQ, lui, il passe par un autre chemin. Il vous a *callé* dans une rencontre, un meeting. Ça s'est passé où puis comment ?

**BELLEMARE :** Ça s'est passé au bureau du premier ministre à Montréal.

**BOUCHARD :** Ah, ouais ?

**BELLEMARE :** C'était le 29 mars en fin de journée, parce que le 30 mars... Je me souviens très bien, parce que le 30 mars, il y avait monsieur Séguin qui était ministre des Finances, a déposé son... son budget. Donc, c'était une veille de budget, donc assez fébrile. Mais il avait trouvé le temps de rencontrer Henri Massé à Montréal. Moi, je... c'est la première fois que j'ai vu un... un chef syndical obtenir une rencontre de ce... de cette importance-là sur un projet de loi important, et auprès du personnage le plus important du gouvernement québécois, qui était le premier ministre.

**ARSENAULT :** Mais Me Bellemare, moi, ce qui m'intéresse aussi, c'est les arguments étaient-ils vraiment puissants ? Tu sais, dans ce qui s'est discuté, qu'est-ce qui a fait que monsieur Charest a « fondu » comme ça ?

**BELLEMARE :** Bien, c'est parce que... la FTQ, c'est important. C'est une centrale... Écoutez : c'est 500 000 travailleurs syndiqués au Québec. C'est une... C'est une puissance. Et la... l'automne précédent, en 2003, on avait une session assez houleuse. Il y avait beaucoup de manifestations : parce que vous vous souviendrez que le... l'engagement du gouvernement de l'époque, auquel j'appartenais, c'était de baisser les impôts de 5 milliards par année; c'était de diminuer la taille de l'État, la réingénierie, et cetera. Puis c'est bien sûr que les syndicats étaient pas d'accord avec ça, puis la FTQ surtout, parce qu'ils perdaient des privilèges au sein de... de la fonction publique, puis en termes de... d'intérêts, tout ça. Alors, le printemps 2004, ç'a été axé sur la réconciliation avec les... les centrales syndicales. Puis le... le mot d'ordre de monsieur Charest, c'était de se réconcilier avec les syndicats, puis... à travers cette... cette démarche de réconciliation, bien, il y a beaucoup, beaucoup de projets de loi qui ont passé dans la balance, pour essayer de... d'accommoder, si vous voulez, la FTQ particulièrement. Puis dans mon cas, ç'a été... ç'a été assez précis, là.

**BOUCHARD :** C'est fascinant de voir la puissance que un chef de syndicat peut avoir. Il *callé* le PM dans son bureau à Montréal, une journée mouvementée...

**BELLEMARE :** Oui.

**BOUCHARD :** ...il y en a 65 autres qui se sont prononcés. C'est comme si ces 65 groupes-là avaient tous été tassés. Massé de la FTQ veut pas :

le projet de loi est jeté aux poubelles. Les activités de lobbying, des gens qui rencontrent le PM Charest, là, ça existe, ça. Mais tu dois être enregistré comme lobbyiste ; après ça, bien, il faut que t'annonces tes couleurs. Les syndicats, c'est pas de même. C'est les seuls au Québec qui peuvent avoir accès au PM en tout temps, et sans respecter les règles du lobbyisme normal, là.

**BELLEMARE :** Bien, c'est sûr... Je sais pas si la Loi sur le lobbyisme était en vigueur à l'époque...

**BOUCHARD :** Ah, ouais. Je sais pas, ouais.

**BELLEMARE :** ...mais je pense que... je pense que oui, parce que j'étais ministre responsable de... de cette loi-là ; et je pense qu'elle l'était. Mais quoi qu'il en soit, écoutez : moi, je suis pas... je suis pas au fait de tout ce qui a pu se dire et se faire en termes de rencontres, sur d'autres sujets. Je sais que dans mon secteur à moi, qui est le secteur de la justice, c'est sur un projet de loi majeur qui avait fait l'objet d'un engagement électoral. Monsieur Massé, moi, je l'ai vu pendant une heure de temps, là, c'était... j'étais fasciné par le... le... écoutez : je vous donnerai pas tout le détail de la rencontre, mais j'avais pas... j'ai... j'ai...

**BOUCHARD :** Il y a pas eu de combat. Monsieur Charest s'est pas battu contre lui pantoute ?

**BELLEMARE :** Non, non. Bien non. Et c'est ce qui m'a fait dire, dans une entrevue subséquente, que le premier ministre du Québec, c'était pas Jean Charest, c'était Henri Massé : parce que moi, j'avais vu ça comme ça, là. Mais écoutez : dans d'autres secteurs, je sais pas l'influence qu'il pouvait avoir, mais c'est très évident que la FTQ, pour le gouvernement, c'était... et ça semble être encore...

**BOUCHARD :** Et on s'entend, en terminant, Me Bellemare...

**BELLEMARE :** ... (le cas aujourd'hui) (?).

**BOUCHARD :** ...si Henri Massé a pu avoir cette influence-là – je veux rien enlever de crédit à votre projet de réforme de la Commission des lésions professionnelles qui a été jeté aux poubelles – mais la CLP versus l'ensemble de l'in... de l'industrie de la construction, c'est rien, là. Ce qu'on demande à Jean Charest actuellement, une enquête publique sur l'industrie de la construction, c'est pas mal plus gros qu'une réforme administrative. Alors, imaginez la pression qu'il doit subir de Michel Arsenault de la FTQ.

**BELLEMARE :** Ouais: Il y a évidemment la FTQ, puis il y a aussi tout le financement du parti par... particulièrement les employeurs de la construction, toute l'industrie de la construction, qui... qui cotise de façon significative au... aux coffres du Parti libéral du Québec. Mais ça, c'est une autre histoire, puis j'avais expliqué au journal *Le Soleil* samedi que... il y a des choses qu'on peut dire puis des choses

qu'on peut pas dire, mais c'est certain que s'il y a une commission publique, puis que je suis appelé à témoigner, bien, j'aurais des choses à dire, mais c'est pas des choses qui se disent sur les ondes, là. Mais il y a des choses, évidemment, qui méritent d'être connues, mais qui pourraient embarrasser le gouvernement, puis qui sont peut-être pas de nature à... à l'intéresser dans le contexte d'une commission vaste, là, de type Gomery, qui pourrait forcer des gens à témoigner puis à...

**BOUCHARD :** Mais pourquoi vous pouvez pas le dire ? Vous auriez pas nécessairement d'immunité, avec une commission d'enquête. Pourquoi vous pourriez plus le dire là qu'à matin ?

**BELLEMARE :** Bien, c'est parce que c'est un... la commission d'enquête, c'est un processus complet, où tout le monde est entendu, même ceux qui veulent pas. Et on force la production de documents, puis c'est un processus sérieux, complet, exhaustif et puis moi, je pense que c'est pour ça que ça prend une commission d'enquête : parce qu'on peut pas commencer à sortir des noms, des informations comme ça... des bribes d'information, sans que le contexte global soit connu, puis moi, je pense qu'une commission générale, pour redonner de la crédibilité à ce secteur majeur de l'économie québécoise qu'est la construction, puis aussi et surtout, pour donner de la crédibilité à notre gouvernement, qui est l'institution qui nous représente et qui... dont on est censé être fiers. Et je pense que là, on est en train d'assister à un dérapage significatif...

**BOUCHARD :** Exact, et qui fait...

**BELLEMARE :** ...du gouvernement.

**BOUCHARD :** ...et qui fait augmenter le cynisme un peu partout. Me Bellemare, merci de nous avoir parlé, merci beaucoup.

**BELLEMARE :** Merci.

**BOUCHARD :** Passez une bonne journée. 7h31. Fort intéressant. Alors, c'est une réforme, la réforme de la Commission des lésions professionnelles, c'est un engagement électoral de Jean Charest. On rentrera pas dans les détails, là. Comprenez bien que Charest avait promis, avec Me Bellemare : « On va réformer les tribunaux de la CSST, notamment. Ça va être plus rapide, plus facile, plus juste. » Ils écoutent 65 groupes représentants différents intérêts du Québec, en public, en commission parlementaire. Tout est beau. En privé, à Montréal, bureau du PM : le président de la FTQ se présente, dit à Charest : « On représente 500 000 travailleurs. » Charest s'écrase, fond comme neige au soleil. On jette à la poubelle une promesse électorale. Le premier ministre du Québec, c'est le président de la FTQ. Il y a deux personnes qui en veulent pas, de commission d'enquête, hein : il y a Jean Charest puis il y a Michel Arsenault. Si

**Allégations de Me Marc Bellemare au sujet du financement du Parti libéral du Québec : aucun élément factuel probant ne permet de poursuivre l'enquête**

3 décembre 2010

Québec, le 3 décembre 2010 – À la suite de la rencontre de M<sup>e</sup> Marc Bellemare par l'un de ses enquêteurs, le Directeur général des élections conclut à l'absence de faits allégués suffisamment étayés lui permettant de mener plus loin le processus d'enquête. Celui-ci avait pour objectif de faire la lumière sur les déclarations publiques de M<sup>e</sup> Bellemare à l'effet que des entreprises oeuvrant dans le milieu de la construction finançaient le Parti libéral du Québec.

En effet, il ressort du témoignage de M<sup>e</sup> Bellemare qu'il n'a été témoin d'aucune collecte d'argent qui serait contraire aux dispositions de la Loi électorale. De même, il ne peut témoigner, ni citer de fait concret laissant croire que des contraventions à cette loi auraient été commises. Considérant ce qui précède, aucune suite ne sera apportée à ce dossier.

Rappelons la chronologie des événements :

-Le 15 mars 2010, M<sup>e</sup> Bellemare affirmait en entrevue que les entreprises du milieu de la construction contribuaient au financement du Parti libéral du Québec.

-Un enquêteur a alors été mandaté afin de fixer une rencontre avec M<sup>e</sup> Bellemare et de l'interroger au sujet de ses récentes déclarations publiques.

-Une assignation à comparaître devant l'enquêteur du DGE pour le 22 avril 2010 a finalement été signifiée à M<sup>e</sup> Bellemare.

-Le 21 avril 2010, M<sup>e</sup> Bellemare, par le biais de son avocat, signifiait au DGE une requête en annulation de l'assignation à comparaître, invoquant notamment son serment de confidentialité.

-Cette requête en annulation a été contestée en Cour supérieure par le DGE, puis portée en Cour d'appel par M<sup>e</sup> Bellemare. Le DGE a obtenu gain de cause.

-M<sup>e</sup> Bellemare a répondu aux questions de l'enquêteur le 22 octobre 2010.

Il importe de rappeler que le DGE prend au sérieux les allégations de contravention aux lois qu'il administre. Lorsqu'il prend connaissance de déclarations à cet effet, le Directeur général des élections met en place la procédure qu'il juge la plus appropriée en vue de constater s'il y a eu contravention à la loi.

C'est en raison de l'importante médiatisation qui a entouré ce que plusieurs ont appelé « l'affaire Bellemare » que le DGE a jugé opportun de faire le point sur l'état de ce dossier par le biais d'un communiqué.

**Catégories :** [Provincial](#), [Financement provincial](#), [DGE](#)